



Mulhouse, le 22 février 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie, correspondante académique éducation prioritaire,

L'implantation de postes surnuméraires à la rentrée 2018 dans tous les collèges REP/REP+ de l'académie est désormais confirmée par l'attribution des moyens aux établissements concernés. Par ailleurs, les modalités d'utilisation de ces moyens, soit une décharge totale pour le professeur recruté, ont été précisées dans un courrier électronique émanant du secrétariat général le vendredi 16 février après-midi, soient 24h après la date limite de remontée des TRMD aux services de la DOS pour les établissements hors agglomération mulhousienne.

Cette mesure aurait pu être propice à favoriser le travail en éducation prioritaire en octroyant aux collèges des moyens supplémentaires permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque établissement. Aujourd'hui, tant le fond (perte d'autonomie dans l'utilisation des moyens) que la forme (absence de concertation et d'analyse des besoins des établissements, communication tardive), provoquent l'incompréhension des chefs d'établissements REP et REP+.

Aussi, nous sollicitons un rendez-vous au nom de nos organisations syndicales, ID-FO, SNP DEN-UNSA, SGEN-CFDT, afin de vous exposer nos demandes.

Devant l'urgence liée aux dates du mouvement intra-académique, nous pouvons nous rendre disponibles durant la première semaine des congés d'hiver.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Jérémie Perret

Délégué Départemental  
ID-FO 68

Isabelle Marchand

Secrétaire départementale  
SNPDEN

Stéphane Bochard

Représentant SGEN 68